

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SARS-COV-2 – MASQUE DE PROCÉDURE TRANSPARENT « CLEAR MASK » POUR LE PERSONNEL INTERVENANT AUPRÈS DES PERSONNES MALENTENDANTES		Numéro REC-CISSS-056-PCI
Date d'entrée en vigueur	2020-12-04	
Date de révision		

Objet

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, pour certaines personnes malentendantes (travailleurs ou usagers), il peut être difficile de se faire comprendre lors d'échanges verbaux en raison du port du masque de procédure qui recouvre une grande partie du visage. Le masque transparent « *Clear Mask* » peut s'avérer une solution pour améliorer la communication dans des contextes bien précis. Il est important de noter que ce masque est non certifié pour usage médical, c'est-à-dire qu'il ne respecte pas tous les critères de certification des masques de procédure (ex. : ASTM F2100).

Le MSSS, en collaboration avec la CNESST, a convenu d'un mode d'utilisation pour les équipements de type « *Clear Mask* » afin de maintenir la sécurité des travailleurs. Ce masque peut être utilisé de manière sécuritaire si toutes les recommandations spécifiées dans la présente recommandation sont respectées.

Lieu d'application

L'ensemble du CISSS des Laurentides

Personnel visé : intervenants auprès des clientèles suivantes :

- Pour la clientèle ayant une déficience sensorielle auditive ou un trouble de langage : le fait de ne pas voir tout le visage de la personne nuit à sa communication (lecture labiale) et à sa compréhension ou à son traitement d'orthophonie
- Pour la clientèle ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA) et pour qui le fait de ne pas voir tout le visage de l'intervenant(e) peut l'amener à se désorganiser, car elle pourrait ne pas reconnaître l'intervenant(e) dans le contexte de soins ou lors d'interventions
- Pour la clientèle âgée présentant une presbycusie souvent non diagnostiquée ou la clientèle ayant une perte de sa capacité cognitive, ce type de masque est essentiel pour améliorer les soins quotidiens (ex. : toilette, alimentation, soins de santé), puisqu'il contribue à optimiser la proximité et la communication avec l'usager

Condition(s) d'application ou indication(s)

Les équipements de type « *Clear Mask* » peuvent être utilisés dans les circonstances suivantes :

- Aucune autre alternative favorisant la communication ne peut être retenue (ex. : utilisation d'un séparateur physique en plexiglas, utilisation de tablette électronique ou de tableau de compréhension, utilisation de l'écriture pour communiquer, etc.)

- Les contacts rapprochés à moins de deux mètres sont limités au strict nécessaire, et ce, même avec le port du masque transparent. Si le respect de la distanciation de 2 mètres n'est pas possible, voir si le port du masque par l'utilisateur est possible
- Utilisation avec clientèle froide ou en zone froide uniquement
- Limiter le nombre d'intervenants qui vont intervenir auprès de l'utilisateur au minimum

Restrictions

- Le masque transparent ne peut pas être utilisé auprès d'utilisateurs suspectés ou positifs de la COVID-19
- Le masque transparent ne peut pas être utilisé auprès d'utilisateurs ayant des précautions additionnelles de type gouttelette (gouttelette, gouttelette/contact, gouttelette/contact+) ou aérienne (aérienne, aérienne/contact, aérienne/contact+)

Directive(s) – Intervention(s)

- En début de quart, prendre un masque transparent et l'identifier à votre nom
- Si l'utilisateur est en ambulatoire, s'assurer qu'il n'a aucun [symptôme ou critère d'exposition reliés à la COVID](#)
- Si l'utilisateur est hospitalisé ou hébergé, s'assurer qu'il n'est pas en précautions additionnelles de type gouttelette ou aérienne
- Procéder à l'hygiène des mains (HDM), puis retirer votre masque de procédure
- Procéder à l'HDM, puis mettre le masque transparent
- Une fois votre intervention terminée, procéder à l'HDM, puis retirer votre masque transparent pour le déposer sur une surface propre. Le port du masque prolongé est recommandé si vous devez faire plusieurs interventions successivement.
- Procéder à l'HDM et remettre un masque de procédure propre
- Procéder à la désinfection de votre masque transparent avec un produit désinfectant disponible, puis le mettre dans un contenant propre ou un sac de papier brun identifier à votre nom
- Désinfecter la surface sur laquelle le masque transparent avait été déposé
- Jeter votre masque transparent à la fin de votre quart de travail

Veillez vous référer à votre chef de service afin de valider la nécessité et la disponibilité de ce produit.

Description du produit	Code GRM	En inventaire
	42050700	Dans toutes les installations

Références

CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue (2020). Alerte PCI *Masques de procédure transparents pour malentendants* « *Clear Mask* », Équipe de conseillères cliniques PCI, 22 octobre 2020.

Instances

Élaboration par :	<u>Pastel Bernèche, Chef du Programme PCI (Intérim)</u> Nom, Titre de la personne	<u>2020-12-02</u> Date (aaaa-mm-jj)
En collaboration avec :	<u>Sébastien Duvergé, Chef du service SSME</u> Nom, Titre de la personne	<u>2020-12-02</u> Date (aaaa-mm-jj)
Approbation par :	<u>Benoît St-Denis, Adjoint au DGA-SPER en PCI</u> Nom, Titre de la personne	<u>2020-12-02</u> Date (aaaa-mm-jj)

